

**Procès-verbal**

**Assemblée générale ordinaire**

**Mardi 5 octobre 2021 à 14h15**

(salle F.-Martin, rue de la Vallée 3, 1204 Genève)

Membres présents : 75 membres.

Membres excusés : 36 membres excusés.

**A l’ordre du jour :**

1. **Communications et approbation de l’ordre du jour.**

Le président salue les membres présents et informe que 36 membres se sont excusés, la liste complète est annexée au présent PV. Il explique que cette assemblée a lieu en automne, en dérogation des statuts, pour cause de pandémie de Covid 19. Elle a lieu heureusement en présentiel -mais avec la contrainte de devoir présenter à l’entrée son pass Covid- pour permettre d’avoir un débat sur des points importants pour l’avenir de l’APEGE. Il précise que l’année 2020 a été difficile pour l’APEGE qui a dû recourir à des visioconférences pour assurer la poursuite du fonctionnement de ses institutions et à une consultation par voie postale et électronique en remplacement de l’assemblée générale (cf point 2 de l’ordre du jour).

L’ordre du jour de cette Assemblée Générale du 5 octobre 2021 est accepté à l’unanimité des membres présents. Les scrutateurs sont désignés en les personnes de MM Dumont et Zimmermann. Mme Wyss se déplacera dans la salle pour donner un micro aux membres qui demanderont la parole. L’assemblée peut commencer.

1. **Approbation du compte-rendu de dépouillement des Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire de l’APEGE du 23 juin 2020.**

Le président rappelle les conditions dans lesquelles ces deux Assemblées, extraordinaire (adoption des nouveaux statuts) et ordinaire, ont été organisées en raison de la pandémie de Covid-19 : des assemblées virtuelles dont les résultats ont été reproduits dans le site de l’APEGE et qui sont présentés, et commentés au besoin, sur l’écran géant. Aucune question n’étant posée, au vote les compte-rendus susmentionnés sont approuvés à l’unanimité des membres présents.

1. **Présentation des rapports d’activité** 
   1. **du président.**

Le président lit son rapport annuel qui est reproduit sur le site de l’APEGE et annexé au présent PV.

**3.2. des responsables des activités de « Culture et Loisirs » (C+L)**

M. Gurny commente le rapport préparé par M. Delieutraz et lui-même, qui est présenté sur Power-Point. Il résume les diverses activités du groupe C+L qu’il tient à remercier pour le travail bénévole assuré dans des conditions difficiles en raison de la pandémie de Covid-19. Il informe par ailleurs qu’un programme d’activités sera en principe envoyé aux membres en début d’année pour la période de mars à juin et en été pour celle de septembre à décembre, si les conditions sanitaires le permettent.

**3.3. du trésorier**

M. Mancini présente sur l’écran le bilan comptable 2020 et le budget 2021 en commentant les principaux points. Son rapport est reproduit sur le site de l’APEGE et annexé au présent PV. Il informe qu’il quittera son poste de trésorier dès lors que cette assemblée élira Mme Corsini, avec qui il a travaillé en tandem toute l’année écoulée pour assurer la relève (cf .point 6 de l’ordre du jour).

**3.4 des vérificatrices des comptes**

Mme Humbert lit le rapport des vérificateurs des comptes, reproduit sur le site de l’APEGE et annexé au présent PV.

1. **Discussion et approbation des rapports qui précèdent.**

Avant de passer au vote des rapports susmentionnés, le président demande s’il y a des questions de la part des membres présents.

* Un membre propose que, vu l’état des finances de l’APEGE, le Bureau envisage un versement de 2x5000 Frs à Caritas et le CSP, comme cela a été fait en 2020.
* Un autre membre demande pourquoi les comptes présentent des impôts payés à hauteur de 7000 Frs. Le trésorier lui répond que l’APEGE a décidé en 2020 de remplir une déclaration fiscale. L’administration fiscale a réclamé des arriérés. A partir de maintenant, les impôts devraient tourner autour de 700 Frs environ annuellement.

Plus aucune question n’étant posée, le président passe au vote des rapports susmentionnés qui sont tous acceptés à l’unanimité des membres présents. C’est aussi à l’unanimité que l’assemblée vote le budget 2021 et donne décharge au Comité pour l’année 2020.

1. **Fixation de la cotisation pour l’année 2022**

Le président informe l’assemblée que le Comité a décidé de maintenir la cotisation à 15 Fr. pour l’année 2022, au vu des dépenses supplémentaires prévues. Le montant de la cotisation fixée à 15 Fr. pour l’année 2022 est voté à l’unanimité des membres présents.

1. **Election complémentaire au Bureau**

M. Mancini a donné sa démission de son poste de trésorier pour la fin de l’année 2019. Présent à ce poste depuis la création de l’APEGE, il a travaillé en double en 2020 avec Mme Corsini qui a postulé pour le poste de trésorière. Avant de passer au vote, le président tient à remercier chaleureusement M. Mancini qui recevra un cadeau de départ au repas de fin d’année, en même temps que M. Do Duc qui a quitté le Comité en cours d’année. Il présente la nouvelle trésorière en lui souhaitant bonne chance dans sa nouvelle activité, vitale pour l’APEGE. Mme Corsini est élue à l’unanimité des membres présents.

1. **Election à l’Assemblée des délégué-es (janvier 2021) et au Comité de la CPEG (mars 2022)**

Présentation de la liste des candidats de l’APEGE : le président explique que le règlement électoral de la CPEG a toujours posé problème parce qu’il n’autorise qu’un vote compact par liste, en choisissant les élu-es selon l’ordre de leur préséance sur ladite liste. C’est pourquoi il est proposé à l’assemblée de voter au moyen du bulletin de vote reçu à l’entrée pour les candidats qui se présentent et que l’APEGE rédigera sa liste en fonction des résultats obtenus par ce vote. Le président propose que les candidat-es présent-es dans la salle se lèvent pour se présenter à l’assemblée. Puis il demande à tous les membres présents de remettre leur bulletin de vote rempli dans l’urne en fin de séance. Mme Grob, secrétaire administrative engagée par l’APEGE, ainsi que deux membres de l’APEGE procéderont ensuite au dépouillement dont les résultats seront transmis au plus vite aux membres concernés.

Election d’un-e représentant-e des pensionné-es au Comité de la CPEG avec voix consultative : le président explique que ce sont les délégué-es s du groupe D qui voteront pour leurs représentant-es au courant du mois de mars 2022. Le Comité de l’APEGE a décidé de soutenir la candidature de Mme Laemmel-Juillard qui a répondu à l’appel envoyé aux membres. M. Pattaroni s’est retiré pour laisser sa place à une candidature féminine, ce dont nous le remercions chaleureusement. Mme Laemmel-Juillard se présente en quelques mots puis le président engage l’assemblée à voter pour cette candidature unique en la remerciant d’avance de son engagement pour la défense des pensionné-es. Quant au deuxième siège, le président précise que M. Dumont sera vraisemblablement proposé par le SSP, mais qu’il faut attendre de savoir si l’on pourra présenter une liste commune APEGE-SSP car on ne sait pas pour l’heure ce que décidera Avenir syndical, nouveau syndicat résultant d’une scission d’avec le SSP.

En réponse à une question d’un membre dans la salle, une discussion a lieu sur le rôle des représentant-es au Comité de la CPEG avec voix consultative ; tant M Dumont que Mme Laemmel-Juillard sont d’avis que, même avec voix non décisionnaire, leur présence pourra et devra faire avancer la cause des pensionné-es, notamment sur la question de l’indexation des rentes.

1. **Divers et proposition individuelle.**

Aucune proposition n’a été envoyée au Comité dans le délai imparti.

Le président lance en fin de séance un appel solennel : une association de retraité-es ne peut perdurer que si elle se renouvelle. Il y a à l’heure actuelle plusieurs postes vacants au sein du comité, celui-ci ainsi que le Bureau seront à renouveler lors de l’AG du printemps 2022. Il précise que chacun-e peut participer au Comité comme observateur/trice pour, le cas échéant, postuler ensuite en connaissance de cause pour la période 2022-2024. Avis aux personnes intéressées.

L’assemblée se termine par une collation préparée par la maison PRO, entreprise sociale privée, chargée de proposer une collation « Covid-compatible ». Chacun-e est invité-e à se retrouver au foyer à l’étage intermédiaire pour cette collation.

PV : Yves Delieutraz, secrétaire

**Annexes :**

1. Liste des membres excusés.
2. Compte-rendu de dépouillement des Assemblées générales extraordinaire et ordinaires de l’APEGE du 23 juin 2020.
3. Rapport annuel du président.
4. Rapport du trésorier
5. Rapport des vérificatrices des comptes